



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mamoudzou, le 20 février 2025

Rétablissement de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine à Mayotte

L'eau du robinet à Mayotte est désormais de nouveau conforme à la qualité pré-cyclone

Depuis le passage du cyclone et la reprise du contrôle sanitaire le 24/12/2024, l'agence régionale de santé Mayotte a réalisé **422** analyses d'eau à destination de la consommation humaine, soit plus de 170% de plus qu'en période hors crise. Ces analyses ont révélé une amélioration de la qualité de l'eau, et à ce jour, le niveau de conformité atteint est comparable à celui observé avant le passage du cyclone Chido.

À l'exception des villages de Mbouini, Passi-Kéli et Mronabéja, l'eau est potable sur tout le territoire. Néanmoins, en cas de coupures d'eau/interruption de l'approvisionnement en eau, les préconisations de l'ARS doivent être appliquées :

- Pour les coupures d'eau inférieures à 24h : un délai d'attente de 6h est nécessaire à la remise en eau avant de consommer l'eau pour les usages alimentaires. Pour la consommer avant ce délai, il conviendra de la faire bouillir pendant 5 minutes ou d'utiliser les comprimés de chlore.
- Pour les coupures d'eau supérieures ou égales à 24h : un délai d'attente de 12h est nécessaire à la remise en eau avant de consommer l'eau pour les usages alimentaires. Pour la consommer avant ce délai, il conviendra de la faire bouillir pendant 5 minutes ou d'utiliser les comprimés de chlore.

L'ARS poursuit de façon très attentive le suivi de la qualité de l'eau sur le réseau. De nouveaux contrôles seront effectués dans les tous prochains jours afin de suivre l'évolution de la situation.

Vigilance dans le Sud de l'île : villages de Mbouini, Passi-Kéli et Mronabéja

Sur la zone regroupant les villages de Mbouini, Passi-Kéli et Mronabéja, l'eau est **non potable**.

Contrairement au reste du territoire, l'ARS rappelle, aux habitants de ces 3 villages, qu'il est impératif de faire bouillir l'eau du robinet pendant 5 minutes ou d'utiliser des comprimés de chlore pour la consommer (pas de notion de délai d'attente). Cette procédure doit être suivie systématiquement pour garantir la sécurité de l'eau.

Stockage de l'eau : les recommandations de l'ARS pour une consommation en toute sécurité

L'eau potable doit être stockée dans un récipient propre, fermé et à l'abri de la chaleur. Il est recommandé d'utiliser un contenant alimentaire, c'est-à-dire un contenant ne servant qu'au stockage de l'eau que vous allez utiliser pour boire, faire à manger et vous brosser les dents.

Il est également important de nettoyer régulièrement le contenant.

Enfin, l'eau potable doit être stockée au maximum deux jours (48h).

L'accès à l'eau potable est essentiel pour :

- ✓ s'hydrater
- ✓ limiter la propagation des maladies hydriques (diarrhée, fièvre typhoïde, hépatite A, etc.) liées à la consommation d'eau non potable

Contact presse

Agence régionale de santé de Mayotte : 06 39 99 57 52 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr

Préfecture de Mayotte : 06 39 69 03 22 - communication@mayotte.gouv.fr